Avis 45-326 du personnel des ACVM

Le point sur les modifications concernant les créances hypothécaires syndiquées

Projet de modifications à la Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus

Projet de modifications à la Norme canadienne 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

Projet de modification de l'Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription

Projet de modification de l'Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

Le 11 décembre 2019

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) ont publié pour consultation les projets de modification suivants concernant les créances hypothécaires syndiquées (collectivement, les **modifications**) :

- le projet de modifications à la Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus et le projet de modifications à la Norme canadienne 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites;
- le projet de modification de l'instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus et projet de modification de l'Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 31-103 sur les *obligations et dispenses* d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites;
- les projets de modifications corrélatives locales.

Les modifications ont été initialement publiées pour consultation le 8 mars 2018 et une version révisée en a été publiée pour une deuxième consultation le 15 mars 2019 (le **projet de 2019**). Nous avons reçu 11 mémoires en réponse au projet de 2019.

Calendrier et date de mise en œuvre prévus

Le projet de 2019 prévoyait que les modifications entreraient en vigueur le 31 décembre 2019. Nous nous attendons maintenant à ce que celles-ci entrent en vigueur en juillet 2020, sous réserve des approbations requises. Au début de 2020, nous fournirons des précisions sur le calendrier et la date de mise en œuvre prévus.

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Alexandra Lee Analyste à la réglementation 514 395-0337, poste 4465 alexandra.lee@lautorite.gc.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

David Surat Senior Legal Counsel, Corporate Finance 416 593-8052 dsurat@osc.gov.on.ca

Matthew Au Senior Accountant, Corporate Finance 416 593-8132 mau@osc.gov.on.ca

Melissa Taylor Legal Counsel, Corporate Finance 416 596-4295 mtaylor@osc.gov.on.ca

Paul Hayward Senior Legal Counsel, Compliance and Registrant Regulation 416 593-8288 phayward@osc.gov.on.ca

Alberta Securities Commission

Lanion Beck Senior Legal Counsel 403 355-3884 lanion.beck@asc.ca Jan Bagh Senior Legal Counsel 403 355-2804 jan.bagh@asc.ca

British Columbia Securities Commission

Leslie Rose Senior Legal Counsel, Corporate Finance 604 899-6654 lrose@bcsc.bc.ca

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Mikale White Legal Counsel, Securities Division 306 798-3381 mikale.white@gov.sk.ca

Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)

Ella-Jane Loomis Conseillère juridique principale, Valeurs mobilières 506 453-6591 ella-jane.loomis@fcnb.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Sarah Hill Legal Counsel 204 945-0605 sarah.hill@gov.mb.ca

Nova Scotia Securities Commission

H. Jane Anderson Executive Director and Secretary to the Commission 902 424-0179 jane.anderson@novascotia.ca